

ENERGIE

Eolien off shore : un premier débat public

Le premier débat public relatif à l'implantation de 141 éoliennes en mer dans la Manche, au large du Tréport, organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP), a été lancé le 4 mai dernier.

Porte-parole d'Ecologie sans Frontière, association agréée de défense de l'environnement, Membre du Grenelle de l'Environnement et du Conseil national du développement durable, Ariane Vennin participe à ce

débat, qui se tient jusqu'au 10 septembre 2010 et réunit toutes les parties prenantes : pêcheurs, riverains, associations, collectivités, chambres consulaires, et simples citoyens face aux promoteurs du projet.



Ariane Vennin, quel est votre sentiment sur ce débat ?

Le débat public sur l'éolien offshore est essentiel. L'enjeu pour la France est double.

Il s'agit de respecter les engagements du Grenelle et du paquet « énergie-climat » européen (voir encadré, ndlr). Il s'agit aussi de mettre en place une filière française dans les énergies marines capable de répondre à nos besoins, de développer de l'emploi et d'exporter nos technologies. Le développement de l'éolien en mer est une opportunité de croissance verte, conciliant écologie et économie. Pour répondre à cet enjeu, les questions posées sont simples : où, quand et comment réalisons-nous ces 6 000 MWh ?

Le débat public sur l'éolien en mer, mené sous l'égide de la CNDP puisqu'il s'agit d'un projet d'investis-

sement supérieur à 300 Mns€, permet à chaque citoyen de se prononcer jusqu'au 10 septembre sur ces deux questions clés :

- Faut-il développer l'éolien en mer dans la Manche, face aux côtes d'Albâtre et Picarde ? Et, si oui, à quelles conditions, au vu des différents usages de la mer ?

- Le projet de parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?

Pour nous, ces questions méritent une participation active des parties prenantes et du public pour s'informer et débattre de ce projet en toute connaissance de cause. Dans tous les débats publics, on constate en effet que les opposants au projet mobilisent plus que ceux qui y sont favorables... De même, la presse relaye plus les critiques que les soutiens. Si l'on oublie les enjeux écologiques et industriels qui sous-tendent ce débat pour ne retenir que les fortes réticences locales, la vision que l'on en aura risque d'être déformée.

Comment se présente le projet des Deux Côtes ?

Ce projet, porté par une filiale du groupe GDF-Suez, la Compagnie du Vent, est décliné en trois options : le projet « Large », aujourd'hui privilégié par la Compagnie du Vent, et deux variantes dites « Littoral » et « Grand Large » dont les différences portent notamment sur la localisation, la distance à la côte et la puissance installée (voir encadré).

Le projet « Large » vise une implantation à plus de 14 kilomètres des côtes, qui « produirait chaque année l'équivalent de la consommation électrique de plus de 900 000 personnes ». Le dossier souligne que le parc serait peu visible « depuis la côte et [qu'il] se situerait notamment hors de la zone de pêche de la coquille Saint-Jacques, espèce emblématique de la pêche locale ». Quelque 2 000 emplois seraient créés : « entre 1 600 à 1 900 emplois nécessaires durant la construction, soit 3 à 4 ans, et au moins 150 emplois créés au niveau des ports du Tréport et de Dieppe, pendant 30 ans, pour la maintenance des installations ». Par ailleurs, la réalisation du parc des Deux Côtes, version « Large », générerait une contribution de 8,5 Mns€ par an.

La variante « Grand Large », située à plus de 25 kilomètres des côtes, représenterait elle, l'équivalent de la consommation de deux millions de foyers. Mais, en raison « de la profondeur d'eau (20 à 35 mètres) », son coût serait « nettement plus élevé » et elle présenterait un risque pour le trafic maritime compte tenu de la proximité du rail de navigation.

Et quel regard portez-vous sur ce projet ?

Ecologie sans frontière est par principe favorable au développement de l'éolien en mer. La Manche est une

zone techniquement favorable à l'éolien avec des vents fréquents et réguliers et une mer peu profonde. Les impacts sur les usages de la mer, la faune et la flore et les paysages nous paraissent raisonnables et conciliables

bien dans une future « zone propice » mais on ignore s'il respectera le cadre des futurs appels d'offres de l'Etat. Cette inconnue sur la faisabilité technique du projet nous laissent donc perplexes et réservés.



avec l'implantation d'éoliennes. Toutefois, à ce stade du débat, compte tenu de certaines contraintes spécifiques au projet de parc des Deux Côtes, Ecologie sans frontière attend de connaître les modalités pratiques de faisabilité technique et d'acceptabilité sociale de ce projet.

Qu'attendez-vous précisément sur ces deux questions de faisabilité et d'acceptabilité ?

Tout d'abord, l'Etat vient seulement de présenter, début mai, le calendrier retenu pour le développement de l'éolien en mer (lire article ci-contre) – identification des zones propices d'ici l'été et lancement d'appel d'offres en septembre. Par rapport à ce schéma, le projet des Deux Côtes présenté par la Compagnie du Vent est aujourd'hui difficile à situer : on sait qu'il s'inscrit

Quant à son acceptabilité sociale, là encore, beaucoup de questions se posent et de nombreux engagements restent à prendre. Vis-à-vis des riverains, des professionnels de la mer et des collectivités locales, le dossier du maître d'ouvrage nous semble lacunaire et peu sécurisé. Nous souhaitons par exemple que des engagements fermes soient pris concernant les impacts sur la pêche, et que des garanties d'emplois soient données, notamment par des systèmes de bonus-malus social et de bonus-malus environnemental.

Pour que le débat public soit un succès, donc pour dépasser le risque de procès d'intention fait au maître d'ouvrage, il faut que la Compagnie du Vent précise elle-même ses simples déclarations d'intentions.

Et au-delà de ces difficultés immédiates, comment voyez-vous l'avenir de l'éolien off shore ?

Le développement de l'éolien en mer a un avenir à condition que certains points importants soit traités, notamment sur la base des expériences étrangères. Ainsi en est-il des conditions du raccordement au réseau et de la mutualisation des postes de raccordement. De même, il faut définir des conditions tarifaires permettant une rentabilité économique suffisante de cette filière. Parallèlement, pour éviter la production d'appoint par le biais de centrales thermiques, il faut aussi que d'ici 2020 progressent les techniques de stockage des énergies vertes, par bassin de rétention d'eau turbinée, par stockage d'air comprimé ou toutes autres techniques. De même, il y a aussi de gros efforts à mener sur la logistique maritime avec la création d'une flotte disponible et adaptée, puis une logistique portuaire afin de pouvoir stocker les éoliennes et procéder à leur pré-montage (quais de montage et d'assemblage, grutage etc.). Pour finir, je pense que le cadre juridique et financier de développement de l'éolien offshore nécessitera encore des adaptations.

	« Littoral »	« Large »	« Grand Large »
Distance de la côte	5 km	Plus de 14 km	Plus de 25 km
Nombre d'éoliennes (5MW h)	60	140	320
Puissance totale	300 MWh	700 MWh	1 600 MWh
Emplois créés	1 400	2 000	3 000

Le débat est ouvert à tous jusqu'au 10 septembre prochain. La participation du public est gratuite et n'est pas réservée aux membres d'associations, ni aux riverains des côtes normandes et picardes. Chaque citoyen peut se prononcer :

- en se rendant aux nombreuses réunions locales

- par téléphone n° vert : 0800 210 213

- par internet : www.debatpublic-eolien-en-mer.org (à consulter pour tout renseignement ; les 10 réunions publiques qui doivent encore avoir lieu seront retransmises en ligne).

450 personnes ont participé à la première réunion. 220 dans la salle et 239 sur Internet.

Le coup d'envoi approche

Le 5 mai 2010 en Conseil des ministres, Jean-Louis Borloo a précisé les « trois axes » du « programme de développement de l'éolien en mer ». Une communication qui visait sans doute en partie à faire retomber la polémique suscitée par les conclusions de la mission d'information de l'Assemblée nationale, remises fin mars à l'occasion de la lecture du Grenelle 2 qui devrait être examiné en CMP le 16 juin.

Pre mière information : dix « zones propices » de 300 MWh chacune devraient être identifiées prochainement. L'exécutif avait demandé en 2009 aux préfets des régions Bretagne, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Aquitaine et PACA de mettre en place, pour chaque façade maritime, une « instance de concertation et de planification », rassemblant l'ensemble des parties prenantes. Selon Jean-Louis Borloo, « le recensement des contraintes techniques, réglementaires et environnementales est désormais achevé », et la concertation devrait prendre fin « d'ici l'été 2010 ». « Ces travaux

permettront au ministre chargé de l'énergie d'annoncer dans les toutes prochaines semaines la sélection d'une dizaine de « zones propices » dans lesquelles l'éolien en mer pourra être développé. »

Deuxième point, le ministre faisait valoir dans sa communication du 5 mai un « cadre réglementaire simplifié », mettant en avant les dispositions du Grenelle 2 : une « simplification des procédures administratives et un raccordement optimisé au réseau électrique pour les éoliennes en mer situées dans les zones propices » - ce qui n'empêche le régime juridique de rester assez complexe avec autorisation d'occupation du domaine public,

étude d'impact et enquête publique et débat public.

Enfin, le ministre chargé de l'énergie devrait lancer « en septembre 2010 une première série d'appels d'offres visant l'implantation de

3 000 MW dans les zones propices ». Les projets seront sélectionnés à l'été 2011 sur la base du prix d'achat de l'électricité proposé, du délai de mise en service des installations, et du projet industriel : contribution au développement de l'industrie dans l'éolien en mer, mobilisa-

LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

En 2020, 23% de l'énergie consommée devra être d'origine renouvelable. Dont un quart (25 000 MWh) grâce à l'éolien :

- 19 000 MWh on shore
- 6 000 MWh off shore

tion du tissu industriel et des infrastructures locales et création d'emplois. Ce dispositif devrait ensuite être prolongé jusqu'à l'atteinte de l'objectif de 6 000 MW, offrant ainsi une visibilité de long terme permettant l'ancrage solide d'emplois industriels.